

DÉCISION N°2025-005

Le Directeur,

Vu le Code de la Santé Publique,

Vu le décret n°92-783 du 6 août 1992 relatif à la délégation de signature des Directeurs des établissements publics de santé,

Vu la convention de direction commune en date du 23 décembre 2022 entre les Centres Hospitaliers de BEAUVAIS, CREVECOEUR LE GRAND et de CLERMONT de l'OISE,

Vu l'arrêté du 13 février 2023 de la Directrice Générale par intérim du Centre National de Gestion portant affectation de Monsieur Patrick DÉNIEL au poste de Directeur des Centres Hospitaliers de BEAUVAIS et CREVECOEUR le GRAND,

Vu l'arrêté du 28 février 2023 de la Directrice Générale par intérim du Centre National de Gestion portant affectation de Monsieur Patrick DÉNIEL au poste de Directeur des Centres Hospitaliers de BEAUVAIS, CREVECOEUR LE GRAND et de CLERMONT de l'OISE,

Vu l'arrêté du 18 décembre 2023 de la Directrice Générale du Centre National de Gestion nommant Monsieur Antoine ALARY, Directeur Adjoint aux Centres Hospitaliers de BEAUVAIS, CREVECOEUR LE GRAND et de CLERMONT de l'OISE au 1^{er} Janvier 2024,

Vu l'arrêté du 07 avril 2023 de la Directrice Générale du Centre National de Gestion portant affectation de Madame Sophie ERUDEL au poste de Directrice Adjointe en charge des Finances des Centres Hospitaliers de BEAUVAIS, CREVECOEUR LE GRAND et de CLERMONT de l'OISE,

Considérant la nomination de Madame Noémie DEMARCY, le 4 janvier 2014, Ingénieur Hospitalier en qualité de Responsable des Admissions et contrôleur de gestion au Centre Hospitalier de CLERMONT DE L'OISE.

Considérant la nomination de Madame Virginie ROBART, le 07 mars 2016, au poste d'Adjointe des cadres en qualité de Coordinatrice de la Gestion Administrative des Patients au Centre Hospitalier de CLERMONT DE L'OISE.

DECIDE

Article 1

Sur proposition de Monsieur Antoine ALARY et de Madame Sophie ERUDEL, délégation permanente est donnée à **Madame Noémie DEMARCY**, Ingénieur Hospitalier en qualité de Responsable des Admissions et contrôleur de gestion pour signer tous courriers, actes et décisions relatifs à la gestion des dossiers administratifs des malades et des consultants, et notamment les actes relatifs à l'état civil.

Madame Noémie DEMARCY est autorisée à signer les autorisations de transferts de corps avant mise en bière en lieu et place du cadre de direction.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **Madame Noémie DEMARCY**, la délégation qui lui est confiée suivant l'article 1 ci-dessus sera exercée par **Madame Virginie ROBART**, Adjointe des cadres en qualité de Coordinatrice de la Gestion Administrative des Patients.

En cas d'absence ou d'empêchement des personnes susnommées aux Articles 1 et 2, et du directeur délégué la délégation est confiée à l'Administrateur de garde.

Article 3- Effet et publicité

Cette décision abroge les délégations de signature antérieures concernant **Madame Noémie DEMARCY**.

La présente délégation de signature prend effet à la date de signature. Elle prend automatiquement fin :

- en cas de modification des fonctions de l'intéressé,
- en cas de départ de l'établissement du bénéficiaire,
- en cas de nouvelle décision de délégation de signature qui s'y substituerait.

La présente décision sera notifiée au Comptable public du Centre Hospitalier de CLERMONT de l'OISE, communiquée au Conseil de surveillance et publiée au recueil des actes de la Préfecture en application des articles D.6143-33 et D. 6143-35 du Code de la Santé Publique.

Fait à Clermont, le 05 mai 2025.

Le Directeur,

Patrick DÉNIEL



Spécimens de signature :

Noémie DEMARCY

Virginie ROBART

Antoine ALARY

Sophie ERUDEL